

Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015

Délibération n°2015-06

Budget supplémentaire

Date de la convocation : 03 juillet 2015

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

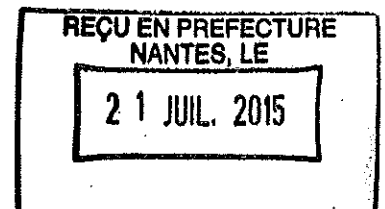
Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 65 : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOU, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Pascal BOLO, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Christian COUTURIER, Elisabeth CRUAUD, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Frédéric GREGOIRE, Michèle GRESSUS, Laurence GUILLEMIN, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ, Jean Pierre JOUTARD, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Lénaïck LECLAIR, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel LUCAS, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Claudine SACHOT, Jean Louis THAUVIN, Roger VEILLAUD, Alain VEY.

Absents et représentés 13 : Céline CARDIN donne pouvoir à Marc DENIS, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Lénaïck LECLAIR, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Isabelle MERAND, André KLEIN donne pouvoir à Alain CHAUVEAU, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Serge MOUNIER donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Christian BIGUET, Nicolas OUDAERT donne pouvoir à Elisabeth CRUAUD, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Annie ROCHEREAU PRAUD donne pouvoir à François OUVRARD, Pierre THOMERE donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Marcel VERGER donne pouvoir à Gérard DRENO.

Absents et excusés 35 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE Cécile BIR, Benoît BLINEAU Christian BRUN, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Serge DAVID, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Jacques GARREAU, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Bertrand HERRERO, Franck HERVY, Jean-Claude LEMASSON, Patrice LÉRAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Jean Paul NAUD, Louis OUISSE, David PELON, Henri PIQUET, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU.



Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015

Délibération n°2015-06

Budget supplémentaire

La Présidente

expose



Le présent budget supplémentaire a pour objet de prendre en compte la reprise des résultats au budget du Pôle métropolitain réalisés en 2014, que vous venez de voter avec les Comptes Administratifs. L'affectation des résultats permet de résorber le déficit d'investissement cumulé de 138 372,51 € au terme de l'exercice 2014 et d'abonder au budget de fonctionnement à hauteur de 134 394,19 €.

Les différentes opérations du projet de budget supplémentaire présenté permettent de :

- supprimer le transfert prévu de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 58 574,19 €.
- annuler l'écriture comptable de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif dans l'attente de l'affectation des résultats pour un montant de 133 810 €.

Section fonctionnement

La Dotation aux Amortissements est augmentée de 23 000 € par rapport à l'estimation effectuée lors du budget primitif. Il est à noter que la trajectoire de cette Dotation sera à la baisse pour les prochains exercices.

Le projet de Budget supplémentaire prévoit un changement de chapitre pour les subventions aux Agences d'Urbanisme (Auran et Addrn) pour un montant de 345 000 €.

Section d'investissement

La principale opération budgétaire de ce projet de budget supplémentaire consiste à la régularisation de l'affectation comptable de l'Appel à Concepteurs Eaux et Paysages. Initialement, inscrit en section d'investissement, les crédits de 324 000 € affectés à ce projet sont remontés en section de Fonctionnement car ce projet n'entre pas directement dans l'actif du pôle métropolitain et aurait généré pendant les 5 prochaines années des Dotations aux Amortissements trop élevées au regard des besoins réels du pôle. Par voie de conséquences les recettes le sont aussi pour un montant de 271 180 €.

Toutes ces opérations budgétaires ne remettent pas en cause les montants de participations des intercommunalités membres votées lors du budget primitif.

Jé vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir voter le budget supplémentaire,

Délibération

Réunion du comité du 10 juillet 2015
Délibération n°2015-06


Budget supplémentaire

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- approuve le budget supplémentaire.
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITÉ

Nantes, le 10 juillet 2015



PÔLE MÉTROPOLITAIN
NANTES SAINT-NAZAIRE

Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

